

Forum Execo : les travailleurs handicapés doivent encore trouver leur place dans les entreprises

Isère le 22 avril 2015 - Laurent MARCHANDIAU - Société - article lu 9 fois



Avec seulement 2,9 % en moyenne de personnes handicapées dans les entreprises de plus de 20 salariés, les sociétés françaises sont bien loin du taux légal de 6 %. Sans compter que le chômage touche près de 30 % des personnes handicapées. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu fin mars, la 18e édition du Forum Execo à Grenoble destinée à sensibiliser et à accompagner les entreprises à recruter ce public.

Recruter des personnes en situation de handicap n'est apparemment pas dans la mentalité des entreprises françaises. Depuis la promulgation le 10 juillet 1987 de la loi handicap, les sociétés de plus de 20 salariés ont l'obligation légale d'embaucher au moins 6 % de salariés handicapés, faute de quoi, elles doivent s'affranchir d'une contribution à l'Association nationale pour la gestion du fonds d'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph.) Malgré le renforcement de la réglementation en 2005 ajoutant des pénalités alourdies pour les entreprises ne respectant pas ces dispositions, les sociétés françaises sont bien loin du taux légal.

Lutter contre les idées reçues

Au niveau national comme en Isère, le pourcentage de personnes handicapées dans les entreprises ne dépasse pas les 2,9 %. Et pour cause ! Les personnes handicapées souffrent de nombreux préjugés ce qui occasionne des freins de la part des entreprises à embaucher ce public. « Sur 100 personnes reconnues comme travailleurs handicapés, moins de 2 % se déplacent en fauteuil roulant et moins de 8 % ont une déficience visuelle », confie Laurence Bayle, consultante au sein du cabinet associatif Execo. Et de poursuivre : « 85 % des personnes ont vu leur handicap se déclarer après l'âge de 16 ans. » En France, on dénombre 1,9 million de travailleurs handicapés représentant 6,1 % de la population active. « Cependant, il existe entre 4 et 5 millions de personnes en situation de santé difficile qui n'ont pas obtenu la reconnaissance de leur handicap soient parce qu'ils n'ont pas voulu être identifiés comme travailleur handicapé, soit par manque d'informations. » Des facteurs qui conduisent à un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale. Plus de 30 % des travailleurs handicapés sont sans emploi. À cela s'ajoute, du fait de leur handicap, un écart d'études de sept ans entre les personnes « normales » et celles qui souffrent d'un handicap. « Sur une dizaine de travailleurs handicapés, sept à huit personnes ont un niveau CAP ou inférieur. »

Du même sujet



Loire
Accessibilité : les ERP face aux démarches



Loire
L'ASSE agit pour l'emploi



Isère
Bourgoin-Jallieu/Un forum qui en appelle d'autres



Un recrutement encore timide des entreprises

Certaines sociétés ne recruteront pas ou peu de personnes handicapées à cause de leur niveau d'étude moindre. « Les grandes entreprises ne sont pas toutes égales devant la loi. Celles des secteurs de l'industrie et du commerce seront plus enclines à recruter ces personnes puisqu'en termes de qualification, ces secteurs offrent plus de possibilités. Ce sera beaucoup moins le cas dans les entreprises de hautes technologies à fortes valeurs ajoutées demandant des compétences poussées », explique Laurence Bayle. D'où l'importance de sensibiliser les structures publiques comme privées. Un enjeu que le cabinet Execo connaît bien. Depuis sa création en 1997, ce cabinet de conseil accompagne les organisations publiques et privées dans leur politique d'emploi de personnes en situation de handicap. « Il est nécessaire d'agir sur la formation de ce public, mais également sensibiliser les managers et le personnel RH des entreprises. » Et ça marche ! « Au sein du réseau Banque Populaire, nous avons 4 % à 5 % de travailleurs handicapés. Ce n'est plus un tabou au niveau RH », indique Laurine Hermitte, chargée de Recrutement et Carrières ainsi que référente handicap à la Banque Populaire des Alpes. Pour Valérie Vial-Granier, coordinatrice du projet handicap chez Becton Dickinson (BD), « Nous essayons de les faire monter en compétences par le biais de formations dans la perspective de les garder ensuite. Nous avons fait un important travail de sensibilisation notamment auprès des managers. Le fait que l'on dispose d'une politique handicap, que l'on en parle et l'exprime, incite les travailleurs handicapés à postuler. De plus un ergonome est intégré au sein de notre entreprise, ce qui facilite leur accompagnement. » Si "BD" dispose d'un taux de 7,7 % de travailleurs handicapés au sein de ses structures, sans cette obligation légale, nombres d'entreprises n'auraient pas encore sauté le pas. Un sujet de moins en moins tabou, mais où il reste encore du chemin à parcourir...

Laurent Marchandiau

18e édition du Forum Execo : faire bouger les lignes sur le handicap

Organisé chaque année au World Trade Center de Grenoble par le cabinet Execo et ses partenaires, le Forum Execo met les travailleurs handicapés à l'honneur. Son objectif ? Faciliter le recrutement de ces personnes en les pré sélectionnant afin de répondre au besoin des entreprises présentes. Cette année, 158 candidats se sont inscrits tandis que 22 entreprises ont participé à ce forum telles que GEG, Capgemini, Teisseire, Roche Diagnostics, Soitec...En 2014, le cabinet Execo a accompagné 42 entreprises et collectivités, 200 candidates et formées plus de 550 personnes.

L.M.



PLUS2SENS